

L'INFLUENCE DU GOUVERNEMENT ET LE SYSTÈME JUDICIAIRE (PARTIE 1 DE 2)

Évaluation:

Description: Comment l'islam interdit aux officiels du gouvernement d'interférer dans les décisions des tribunaux. Partie 1.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [La justice](#)

par: L'équipe éditoriale d'Abdourrahman al-Mouala

Publié le: 14 Mar 2011

Dernière mise à jour le: 26 Feb 2012

L'indépendance du système judiciaire

La Loi islamique, à travers ses textes sacrés et ses principes fondamentaux, interdit aux officiels gouvernementaux d'intervenir dans les décisions des tribunaux ou de chercher à les influencer de quelque façon que ce soit. La Loi islamique, dans ses principes généraux et ses lois individuelles, cherche à réaliser son objectif premier qui est d'établir la justice sur la base du monothéisme.

Le monothéisme n'est pas un terme utilisé que pour la forme; il doit pouvoir se vérifier dans les actions des gens, lesquelles actions confirment la profession de foi de l'islam et incluent, entre autres, le fait d'appliquer les commandements de Dieu et de faire obstacle, dans la mesure du possible, à ce que Dieu a interdit. Il s'agit là d'une responsabilité collective de la société musulmane. Les commandements et les interdits de Dieu doivent être appliqués en tant que normes de vérité et de justice. Tout ce que Dieu a ordonné est la vérité et est juste; et tout ce qu'Il a interdit est mensonge et oppression. Par conséquent, interdire ou faire obstacle à ce que Dieu a interdit revient à établir la vérité et la justice.



Plusieurs versets du Coran ordonnent la justice et interdisent l'oppression. Dieu dit :

« Certes, Dieu enjoint la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit l'indécence, l'injustice et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. » (Coran 16:90)

« Et ne laissez point votre haine pour un peuple vous inciter à être injustes. Soyez justes; cela est plus proche de la piété. Et craignez Dieu, car Il sait parfaitement ce que vous faites. » (Coran 5:8)

« Mais si tu juges entre eux (ô Mohammed), alors que ce soit en toute équité car certes, Dieu aime ceux qui jugent de façon équitable. » (Coran 5:42)

« Ceux qui ne jugent pas sur la base de ce que Dieu a révélé... les voilà les mécréants. » (Coran 5:44)

Dans un hadith, le messenger de Dieu a dit :

« Dieu dit : « Ô Mon serviteur, Je me suis interdit à Moi-même l'oppression et je l'ai interdite entre vous; alors ne vous opprimez pas les uns les autres. » (sahih Mouslim)

Ces références ne sont qu'un mince échantillon des textes qui démontrent qu'il est obligatoire de juger en toute équité et sur la base de ce que Dieu a révélé. Il s'agit d'un commandement général, qui s'applique autant à ceux qui gouvernent qu'à ceux qui sont gouvernés. En islam, le pouvoir politique est lié par la Loi de Dieu et limité par elle. Il n'y a pas d'obéissance au gouvernement si elle implique une désobéissance à la Loi de Dieu. C'est sur ce principe qu'agissaient nos pieux prédécesseurs. Les leaders politiques s'occupent simplement des affaires de l'État. Car le véritable leader, c'est Dieu. Les leaders font partie de la communauté musulmane et sont au même niveau d'égalité que les autres. Ce sont leurs frères en religion qui les élisent et qui, par la suite, surveillent leurs activités. Les leaders doivent consulter la population; et s'ils violent la Loi islamique ou agissent contre le bien-être du peuple, ils peuvent être démis de leurs fonctions.

Dans le passé, les leaders politiques musulmans comprenaient que la justice doit servir de base pour gouverner, en islam.

Amr ibn al-As a dit : « Il n'y a pas de leadership politique sans les hommes. Il n'y a pas d'hommes disponibles sans richesse. Il ne peut y avoir de richesse sans civilisation prospère. Et une civilisation ne peut prospérer sans justice. »

Le calife^[1] Omar ibn Abdoulaziz écrivit à l'un de ses fonctionnaires, qui avait demandé la permission de fortifier sa ville : « Sa fortification, vous l'atteindrez par la justice et en faisant disparaître l'oppression de ses rues. »

Saib ibn Souwayd a dit, dans un de ses sermons, dans la ville de Homs : « Ô peuple! L'islam a un mur impénétrable, avec une porte solide. Son mur est la vérité et sa porte est la justice. L'islam demeurera inviolable tant que l'autorité politique sera stricte, non pas par le fouet ou l'épée, mais par le fait de juger en toute équité et d'établir la justice. »

Footnotes:

[1]

Calife: du terme arabe *Khalifah*, ou successeur. Terme utilisé pour désigner le leader politique de la nation musulmane

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/271/l-influence-du-gouvernement-et-le-systeme-judiciaire-partie-1-de-2>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.